



Note de l'ordonnateur à l'appui du compte financier 2018

I. 1. Le budget 2018

Le budget initial 2018 a été voté lors du Conseil Stratégique du 14 décembre 2017.

Il n'y pas eu de budget rectificatif approuvé par l'organe délibérant. Cela aurait pu être opportun, mais le calendrier de convocation des organes délibérants a été contrarié par l'audit lancé par l'agence régionale de santé pour s'assurer, a posteriori, de la régularité juridique de la convention constitutive modifiée du GIP PROM.

Le budget initial 2018 s'établissait à hauteur de :

- 718 470 € en recettes
- 718 470 € en Autorisation d'Engagement (AE) et 718 470 € en Crédits de Paiement (CP) pour les dépenses.

Les trois natures des dépenses appelées enveloppes sont :

- L'enveloppe « personnel » est composée de l'ensemble des rémunérations payées sur budget propres avec la compensation financière du personnel mis à disposition par le CHU de Martinique.
- L'enveloppe « fonctionnement » permet de répondre aux besoins propres de l'établissement (hors personnel et investissement).
- L'enveloppe « investissement » est utilisée pour toute acquisition de biens immobilisables. Il était prévu l'achat d'un véhicule PEUGEOT 2018 pour un montant de 16 000,00€. Cette opération n'a pas pu être effectuée.

II. Faits marquants de l'exercice 2018

L'année 2018 a hérité des perturbations organisationnelles de l'année 2018 notamment du fait des analyses juridiques de la convention constitutive modifiée du GIP PROM par l'ARS. Ces opérations de relectures par l'équipe experte de l'ARS ont eu un impact péjoratif sur le fonctionnement du GIP qui a vu le versement de ses subventions au titre du FIR ajourné. Néanmoins, la mise en œuvre des missions prioritaires a pu être opérée à partir de la trésorerie restant sur 2017. L'exécution budgétaire s'est donc trouvée hautement hypothéquée par ce dispositif de contrôle, en dépit des différentes alertes de l'ordonnateur, de l'agent comptable et de la direction régionale des finances

publiques. En somme, l'année 2018, ne s'est pas déroulée dans les conditions requises pour une exécution budgétaire régulière. Cela explique et justifie le déficit comptable dans les comptes 2018.

III. Le compte financier 2018

Le plafond d'emploi a été respecté. Il a été conforme au budget initial approuvé.

Personnel propre :

- Le directeur, 1 ETP, personnel de direction de droit public, catégorie A+
- Un gestionnaire médico-administratif, personnel administratif, catégorie B

Le reste du personnel est mis à disposition par le CHU de Martinique.

Il n'y a pas eu d'emploi hors plafond en 2018.

Les autorisations d'engagement initialement prévues en 2018 à hauteur de 718 470€ n'ont pas pu être opérées. Un différentiel de 46 548.94 est noté, soit des autorisations d'engagement ramenées à 671 921.06€. La première tranche de la subvention de l'ARS a été versée en fin d'année pour un montant de 103 872,00€. Il restait également à percevoir des sommes en provenance des cliniques au 31 décembre 2018.

En ce qui concerne les crédits de paiement la situation a été équilibrée.

L'écart affiché entre le prévisionnel (718 470€) et l'exécuté (671 921.06€) provient en partie, et cela devient rédhibitoire, comme pour l'année 2017, de l'incertitude liée au versement des subventions par l'ARS.

Le solde budgétaire est déficitaire de 39 655.21€.

Le plan de trésorerie présenté par l'agent comptable montre bien les retards dans la perception des recettes et les grandes difficultés du groupement à pouvoir faire face à ses engagements.

Le taux d'exécution globale du budget de fonctionnement compte tenu de ces contraintes de trésorerie est très moyen et extrêmement contrariant pour une bonne transcription dans la solution comptable WIN M9. Ce point a fort heureusement été résolu grâce à une excellente coopération des équipes de GFI à Reims. Cependant, plusieurs missions ont été rendues nécessaires pour trouver des solutions en mode dégradé.

IV. Emploi 2018 emportant des conséquences sur le budget 2019

Une évaluation des opérations antérieures ayant des conséquences sur le budget 2019 est en cours. Cela rendra nécessaire l'approbation par l'organe délibération, avant la fin du premier semestre, d'un budget rectificatif pour l'année 2019.

Le Directeur du GIP PROM

Guy-Albert RUFIN-DUHAMEL

PJ : projet de délibération – compte financier 2018